

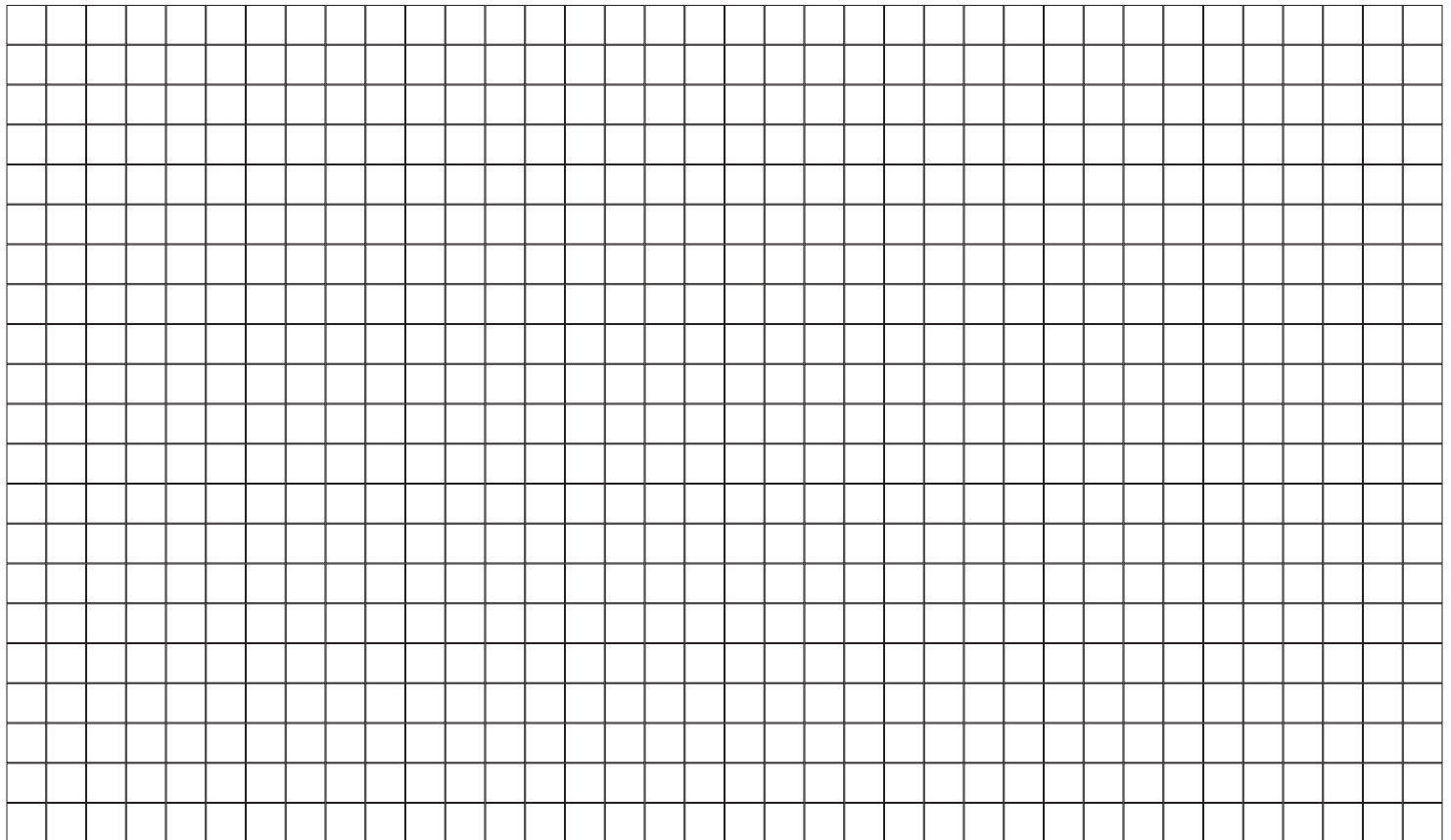
ANNEXE 1

EMPLACEMENT DE COMPTEUR & DE RÉSERVE

Utilisez cette grille pour dessiner votre stand et préciser l'emplacement souhaité du compteur électrique et/ou de votre réserve. Sans retour de votre part, le compteur et/ou la réserve seront positionnés de manière aléatoire.

Sur le plan ci-dessous merci de préciser :

- Les cotes de votre stand
- L'emplacement souhaité de votre branchement électrique
- La réserve (si vous en avez commandé une)



Boitier électrique



Porte pour réserve



Cloison pour réserve

Nous vous rappelons que toute installation provisoire électrique dans un établissement de type ERP 1ère catégorie peut faire l'objet d'une vérification à votre charge par un organisme agréé suivant demande de la Commission de Sécurité.

Toute demande de déplacement du disjoncteur en dehors des délais prévus entraînera une facturation supplémentaire de 85 € HT. Les halls 1, 2 et 3 possèdent une dénivellation de 1 cm par mètre dans le sens de la longueur et une charge au sol de 1,5 tonne au m². Les halls 4 et XXL ne présentent aucune contrainte spécifique. La charge autorisée dans le hall Grand Palais est de 500kg/m²

Raison sociale de l'exposant :

À RETOURNER À :

salon@bhr-vegetal.com

Au plus tard le
15 AOÛT

Cadre réservé au service enregistrement

Hall :

Numéro de stand :